**Formulaire de dépôt de projet d’un International Research Project (IRP)**

6 pages maximum (hors annexes)

**Tout projet d’IRP doit être soumis auprès de l’INSU, impérativement avant la date limite de dépôt (15 juin 2024), auprès de l’équipe « coopération internationale » de l’INSU.**

**(****INSU.international@cnrs.fr****)**

**Les IRP s'inscrivent dans la politique internationale de l'institut; à ce titre, ils doivent être développés en lien avec la direction de l'INSU. Les porteurs sont donc invités à contacter la direction adjointe scientifique de leur domaine (DAS) et l’équipe international de l’INSU en amont des dépôts.**

Notez qu’il est possible de rédiger votre projet en anglais.

Les **IRP (International Research Project)** sont des projets de recherche collaboratifs entre des équipes de deux pays, d’une durée de 5 ans. Ils sont évalués selon les critères suivants :

- qualité scientifique et originalité du projet

- qualité des travaux antérieurs réalisés en commun par les partenaires du projet

- intérêt de la coopération internationale du point de vue scientifique et institutionnel

- qualité scientifique des équipes, française et étrangère

- formation par la recherche

Fiche explicative IRP : <https://international.cnrs.fr/wp-content/uploads/2020/06/Fiche-IRP-2020.pdf>

1. **Type d’action (IRP)**
2. **Pays cible de l’action**
3. **Acronyme et titre du projet**
4. **Equipes impliquées françaises et étrangères**
* Nom, laboratoire, organisme d’appartenance du coordinateur français et étranger et des autres participants au projet.
1. **Résumé du projet (15 lignes maximum), mots clés**
2. **Contexte et historique de la collaboration**
* Préciser, le cas échéant, les résultats antérieurs communs, co-publications (citations complètes), brevets, co-organisation de conférences ou workshops, co-tutelles de thèses, échanges de chercheurs, post-docs, etc…
* Préciser si la collaboration a déjà fait l’objet de financements (par ex. les International Emerging Actions – IEA, du CNRS, ou autre), le cas échéant fournir les résultats et les éléments qui justifient l’évolution en IRP.
* Dans le cadre de demandes de renouvellement il conviendra de décrire le bilan du projet précédent.
1. **Description du projet scientifique**
* État de l’art du sujet en question, le projet scientifique et son intérêt, la qualité et originalité du projet, ses objectifs, les résultats escomptés et les perspectives.
* Expliquer la relation entre le projet et les thématiques des laboratoires impliqués.
* Préciser si le projet peut potentiellement déboucher sur des résultats valorisables, et le cas échéant dans quelle mesure.
1. **Valeur ajoutée de la collaboration internationale pour atteindre les objectifs du projet**
* Expliquer pourquoi le même projet ne pourrait pas se faire uniquement au niveau national (par exemple via un financement des programmes nationaux de l’INSU).
* Décrire les bénéfices escomptés pour les équipes françaises et étrangères ainsi que leurs apports respectifs. Décrire l’équilibre dans les apports de chaque partie.
* Enfin, décrire la plus-value ou les bénéfices escomptés de la collaboration au niveau institutionnel.
1. **Description des activités prévues dans le cadre du projet et calendrier**
2. **Participation d’étudiant(e)s et /ou jeunes chercheurs et chercheuses aux activités du projet** Séminaires, workshops, échanges, écoles d’été - ou explication de l’absence de telles participations.
3. **Qualité scientifique des équipes**
* Joindre en annexe une liste de 10 publications maximum pour l’ensemble du consortium impliqué dans le projet (citations complètes). Cette liste n’est pas comptabilisée dans le nombre de pages maximum.
1. **Budget prévisionnel et sources de financement**

Demande de financement annuel au CNRS-INSU (moyenne 15k€ par an) :

|  |  |
| --- | --- |
| **Postes de dépenses :** | **Budget prévisionnel par an :** |
| Missions |  |
| Etudes de terrain |  |
| Organisation de réunions/ colloques |  |
| Autres |  |
| Demande totale annuelle |  |

Préciser si le projet prévoit une demande de financement parallèle par le(s) partenaire(s) étranger(s).

A noter :

* Au minimum 80 % de la subvention CNRS doit être utilisée pour le financement de la mobilité (missions, échanges de chercheurs et d’étudiants, écoles d’été, colloques), les 20 % restants pour le matériel et les consommables. Les frais de personnels (y compris les stages, CDD) ne sont pas éligibles à financement dans ce cadre.
* Un rapport scientifique et financier ainsi qu’une prévision du budget pour l’année suivante devront être fournis à N+3 et N+5 du projet.
1. **PPST (Protection du Potentiel Scientifique et Technique)** Le projet soulève-t-il des questions de PPST ? Si oui, lesquelles et comment sont-elles résolues ?

# ANNEXES

Tout projet doit être accompagné de :

* **une lettre de soutien signée par le directeur d’unité du coordinateur français ;**
* **une lettre signée par le coordinateur scientifique étranger** indiquant les moyens qui pourraient être attribués ou demandés pour le projet (y compris en matière de financement de missions, ressources humaines, utilisation d’infrastructures et/ou l’intention de soumettre le projet à des appels à projets locaux) ;
* **le CV du coordinateur étranger**